

POLYNESIE FRANCAISE  
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES DU VENT

COMMUNE DE PAPEETE

SUBDIVISION DES ILES DU VENT  
ARRIVÉ LE  
N° 6282 09 OCT. 2006  
ADY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n° 2006 – 59 du 14 SEPTEMBRE 2006**

L'an deux mille six et le Jeudi 14 septembre 2006, à 17 heures  
50 mn,

DATE DE CONVOCATION :  
le 24 août 2006

Le Conseil Municipal de la Commune de PAPEETE

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE  
RENDU DE SEANCE :  
Le 22 septembre 2006

Légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance  
publique sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD

Etaient présents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	35
PRESENTS	:	24
PROCURATIONS	:	05
VOTANTS	:	29
POUR	:	29
CONTRE	:	00
ABSTENTIONS	:	00

- Michel BUILLARD, Député-Maire
- Jean-Claude CLARK, Premier Adjoint
- Georges PUCHON, Troisième Adjoint
- Albert LECAILL, Quatrième Adjoint
- Paul MAIOTUI, Cinquième Adjoint
- Charles FONG LOI, Sixième Adjoint
- René TEMEHARO, Septième Adjoint
- Alban ELLACOTT, Huitième Adjoint
- Roméo LE GAYIC, Neuvième Adjoint
- Florienne PANAI, Conseillère Municipale
- Alain MAI, Conseiller Municipal
- France TEINAURI, Conseillère Municipale
- Danièle TEAHA, Conseillère Municipale
- Hiro TE PING, Conseiller Municipal
- Léon REIA, Conseiller Municipal
- Sylvana PUHETINI, Conseillère Municipale
- Charles U, Conseiller Municipal
- Charles VILLIERME, Conseiller Municipal
- Marcelino TEATA, Conseiller Municipal
- Chantal GALENON, Conseillère Municipale
- Adrien LOMBARD, Conseiller Municipal
- Victorine SHAN SEI FAN, Conseillère Municipale
- Evelyne CHANTEAU, Conseillère Municipale
- Agnès CHAMPS, Conseillère Municipale

**OBJET** : Relative à l'adoption du  
logo de la ville de Papeete.

Etaient absents en ayant donné procuration :

- Robert TANSEAU, Conseiller Municipal à Madame  
Evelyne CHANTEAU, Conseillère Municipale;
- Max DESTANG, 10ème Adjoint au Maire à Monsieur  
Jean-Claude CLARK, 1er Adjoint au Maire;
- Michel CUNEO, Conseiller Municipal à Monsieur  
Charles FONG LOI, 6ème Adjoint au Maire;
- Yvette PENOT, Conseillère Municipale à Danièle  
TEAHA, Conseillère Municipale;

ORIGINAUX :

- Chrono : 1

- D.A.F. : 1

Copies Certifiées Conformés :

- SG : 1

- SGA : 1

- CAB : 1

- DST : 1

- DAESC : 1

- D.M.M. : 1

- D.P.M. : 1

- D.R.H. : 1

- NTE Comm : 1

- DPCL : 1

- Bureau Archives : 1

- Danielle LIVINE, Conseillère Municipale à Florienne PANAI, Conseillère Municipale.

Etaient absents excusés :

- Gaspard TERIIHOPUARE, Conseiller Municipal
- Richard WONG FAT, Conseiller Municipal
- Mareva TRAFTON, Conseillère Municipale
- Richard ARAPA, Conseiller Municipal
- Tapeta TIATOA, Conseillère Municipale
- Gwendaline COLOMBANI, Conseillère Municipale

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sylvana PUHETINI a été désignée secrétaire de séance.

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le Code des communes applicable en Polynésie française ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française, modifiée et complétée par la loi n° 77-1640 du 29 décembre 1977 ;

Vu la loi n° 96-609 du 05 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret du 20 Mai 1890 instituant dans les établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu le décret n° 80-918 du 13 novembre 1980 portant application des lois n° 77-744 du 08 juillet 1977 et n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française ;


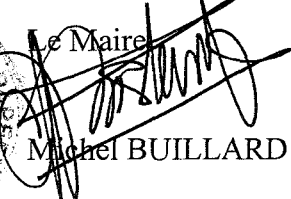
Vu le rapport n° 2006-59 du 30 août 2006 présenté par Monsieur le Maire Michel BUIILLARD

**EN AYANT DELIBERE EN SA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2006**

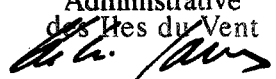
**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est adopté le logo de la ville de Papeete dont le modèle est ci-annexé.

**Article 2** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

 Le Maire  
  
Michel BUILLARD

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Chef de la Subdivision  
Administrative  
des Îles du Vent  
  
Olivier JACOB

SUBDIVISION DES ÎLES DU VENT  
Le .....2.6.OCT.2006.....  
APPROUVÉ  
Le HAUT-COMMISSAIRE  
par délégation, le Chef de Subdivision



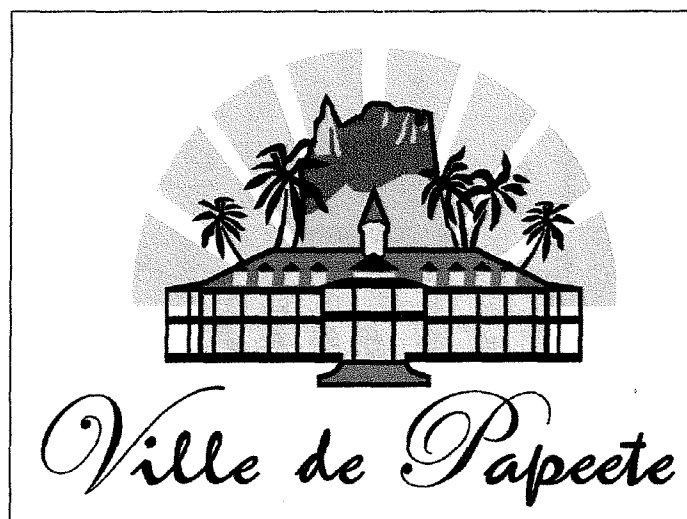
*Ville de Papeete*

## Propositions de logo

Bien que les armoiries demeurent l'emblème de la Commune de Pape'ete, il est devenu essentiel qu'elle puisse également disposer d'un symbole traduisant son dynamisme, sa dimension humaine et sa position géographique au cœur de la Polynésie française : un logo.

Le logo doit représenter de façon graphique et lisible la place de la ville dans son environnement historique et géographique tout en prenant en compte l'évolution de la Polynésie. Le graphisme du nouveau logo de la commune s'inspire ainsi largement du sceau de la Polynésie française en raison de sa place de chef-lieu (cf. Délibération n° 2000-23/APF du 24 février 2000).

### Première proposition :



**Le soleil** : de couleur ocre comporte 8 rayons, correspondant aux **8 grands quartiers** de la commune.

**Le diadème** : montagne qui domine Pape'ete de ses 1321m et dont la forme rappelle l'insigne de la royauté et la parure féminine dont elle tire son nom. Analogie recherchée avec l'origine du nom de Pape'ete, celui d'une terre royale appartenant à la famille Pomare. La ville ne peut d'ailleurs qu'être royalement distinguée pour être la « commune-reine » de la Polynésie française.

La couleur verte symbolise la nature tropicale resplendissante. Autrefois, les habitants des vallées descendaient pour s'approvisionner en eau fraîche dans la petite rivière Pape'ete. Ils remplissaient leursalebasses qu'ils plaçaient ensuite dans des paniers tressés. Le nom de ces "corbeilles d'eau" deviendra plus tard celui de la cité dont rien n'avait laissé présager la naissance sur cette plaine marécageuse.

**Les cocotiers** : arbres providence des îles polynésiennes dont l'écorce, le tronc et les palmes tout autant que les fruits trouvaient et trouvent encore de multiples usages : vêtements, cordages, bois de maison ou de sculpture, toitures... Ces arbres conservent aujourd'hui une puissance symbolique considérable, symbole de l'attachement des polynésiens à leur terre.

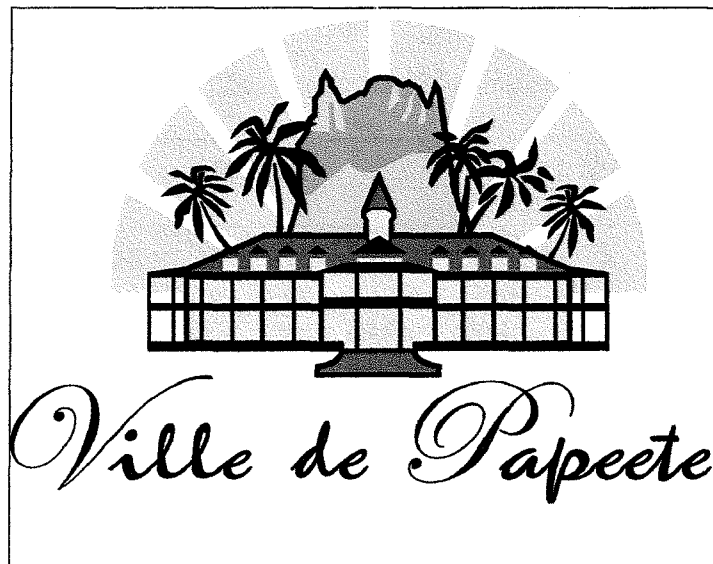
Au nombre de **5**, ils représentent les **5 archipels** polynésiens dont Pape'ete est le chef-lieu, la Capitale.

**L'hôtel de ville** : le 20 mai 1990, la commune de Pape'ete fête son 100<sup>e</sup> anniversaire et inaugure son nouvel hôtel de ville à l'architecture inspirée du Palais de la Reine Pomare IV.

Fidèle représentation de l'actuel hôtel de ville, La maison du peuple, qui rassemble les populations d'une commune, prend la place du mara'e, du fei et du uru, au premier plan.

Le texte « **Ville de Papeete** », inscrit de façon à marquer une volonté d'aller de l'avant, en italique, dans une police stylisée, calligraphique, vient remplacer les anciennes inscriptions.

**Seconde proposition :**



Sur cette proposition le Diadème est présenté avec deux crêtes ; c'est une fidèle représentation de la montagne prise cette fois sous un angle différent.